

OPEN DE L'ISÈRE 2026

Règlement

A) Article 1 :

Le Comité départemental du jeu d'Échecs de l'Isère (CDJE38) organise l'open départemental de l'Isère.

1. Lieu :

Échiquier Grenoblois

5 rue de l'Ancien Champ de Mars – 38000 GRENOBLE

Le code de la porte d'entrée est : 8426

2. Dates :

les 4, 5 et 6 avril 2026

3. Horaires :

Pointage : de 11h30 à 12h45 Les Inscriptions sont possible sur place

04/04/2026		1 ^{er} ronde ➔ 13h00	2 ^e ronde ➔ 16h30
05/04/2026	3 ^e ronde ➔ 09h00	4 ^e ronde ➔ 13h30	5 ^e ronde ➔ 17h00
06 /04/2026	6 ^e ronde ➔ 09h00	7 ^e ronde ➔ 13h30	Remise des prix ≈ 17h30

B) Article 2 :

1. Ce tournoi déterminera le champion.ne de l'Isère (joueur licencié en Isère). Pour prétendre au titre de champion.ne, vice-champion.ne de l'Isère, Il faudra avoir joué toutes les rondes.

C) Article 3 :

1. Nombre de rondes & Cadences:

- a) 7 rondes de 60' + 30"/coup

2. Règles régissant les parties :

- a) Celles adoptées au dernier congrès de la FIDE.

3. Une proposition de nullité :

- a) Elle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

4. Inscriptions :

- a) Sont admis tous possesseurs d'une licence A FFE (Isère ou non). (Prise de licences sur place possible)
- b) Seront appariés pour la 1^{re} ronde tous les joueurs ayant pointé et qui auront réglé leur droit d'inscription.

5. La liste de la commission d'appel :

- a) (3 membres) Elle sera affichée dans la salle de jeu. Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer. Il doit s'il le souhaite, faire appel oral dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à la commission d'appel.

D) Article 4 :

1. Les appariements :

ils se font au système suisse intégral à partir du ELO, avec l'aide du programme Sharly Chess 3.6.5 ou ultérieur.

- 2. « Pour le calcul du Buchholz/Sonneborn Berger dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué à l'identique du logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023 »

3. Le classement est établi :

- a) Au nombre de points.
- b) Et dans l'ordre, Buchholz tronqué, Buchholz, performance.

E) Article 5 :

1. Forfait :

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante. Il devra justifier son forfait auprès de l'arbitre sous peine de sanctions.

2. Retard :

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier 30 minutes après l'heure prévue, perdra la partie.

F) Article 6 :

1. Le droit d'inscription :

Fixé à 30/15€ jusqu'au 03/04/2026 24h00. 45€/23€ sur place le 04/04/2024

2. Inscriptions:

se font à cette adresse: <https://www.chessmooc.org/t.php?t=226>



G) Article 7 :

1. Prix:

La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4^e ronde. Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. Les prix du classement général seront partagés entre les ex æquo selon le système Hort. Les autres prix, en particulier ceux par tranche ELO, seront attribués en cas d'égalité de point au joueur ayant le meilleur départage.

2. Les joueurs primés :

Doivent être présents à la remise des prix.

H) Article 8 :

1. Aucun téléphone mobile, montre connecté, moyen électronique de communication, tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs ne sont pas permis dans l'aire de jeu. Aucune discussion et aucune lecture ne saura autoriser.
2. Il sera demandé aux joueurs d'avoir une attitude convenable.
3. Toute dégradation, comportement inapproprié, entraînera une exclusion.

I) Article 9 :

1. Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.
2. Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.
3. À la fin de la partie, le gagnant (ou le joueur ayant les blancs en cas de partie nulle) enregistre le résultat et apporte les feuilles de parties.

J) Article 10 :

L'arbitre est : DELELIS-FANIEN Thierry AFE1

l'organisateur



l'arbitre

